



L'environnement au cœur du projet: exemple de la LGV Est européenne

*Sandrine RABASEDA
Responsable Environnement*

Qu'est-ce que l'environnement ?

- Pour RFF, cela englobe les milieux naturels ET humains : l'eau, le paysage, le bruit, l'agriculture, les déchets ..., et se décline depuis la conception jusqu'à la réalisation.
- L'environnement dicte la conduite du maître d'ouvrage dans la perspective du bilan environnemental à publier 3 à 5 ans après la mise en service de la ligne.
- C'est la démarche, retenue par RFF, de « l'environnement intégré ».

Devoirs et rôle du maître d'ouvrage en matière d'environnement



Principe : . Présence, tout au long du projet, d'un responsable environnement, qui permet d'avoir une démarche continue.

Missions :

- . Identifier les enjeux environnementaux,
- . Contribuer à la recherche du meilleur tracé
- . Définir les impacts du projet,
- . Mettre en place les actions environnementales,
- . Sélectionner les thèmes et sites à suivre pour l'élaboration du bilan environnemental.

Devoirs et rôle du maître d'ouvrage en matière d'environnement

- Les exigences se déclinent autour de 5 thématiques:

| THEMES | EXIGENCES DU MAITRE D'OUVRAGE |
|------------------|--|
| Eau | Salubrité publique, préservation des milieux, libre écoulement de l'eau. |
| Bruit | Obligation de résultats. |
| Paysage | S'adapter aux sites traversés. |
| Milieux naturels | Prendre soin des habitats et des espèces. |
| Déchets | Propreté constante sur le chantier. |

LGV et Environnement



Déplacement et préservation d'une espèce protégée

Traversée d'un site NATURA 2000

Rétablissement des déplacements de la grande faune



Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte

- Réseau de 3 mares en secteur agricole avec prairies pâturées et humides, situées à proximité du projet.



Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte

- Identification, lors des états initiaux, de la présence de quatre espèces protégées de tritons (crêté, alpestre, ponctué, palmé) et de grenouilles.



Le Triton Crêté



Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte

- Impacts du passage de la LGV :
 - Destruction d'une mare et des espèces potentiellement présentes.
 - Entrave aux déplacements des populations de batraciens.

En conséquence, demande d'autorisation de déplacement des espèces, dans laquelle RFF décrit les mesures qu'il envisage de prendre, (accord du Préfet après avis du Ministère).



Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte



Pompage de la mare
« détruite », en présence
de la DIREN.



Récupération des individus présents
et transfert dans la mare recréée.



Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte



Mise en place d'un batrachoduc pour rétablir les déplacements.
Création de fossés relais de part et d'autre de la ligne.
Clôtures anti-batraciens pour éviter toute pénétration dans les emprises.



Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte

- En phase chantier...



Signalisation appropriée pour avertir le personnel du chantier.



Filet de protection anti-batracien.

Les mares du Hardillon (département de la Marne) Contexte

- Suivi écologique de la mare et de ses abords sur 5 ans effectué par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne Ardenne.
- Rétrocession du site au Conservatoire.
- Convention de gestion du site entre RFF et le Conservatoire dans le cadre du bilan environnemental du projet.



La vallée de la Nied

Contexte

- Milieux salés continentaux : habitat rare.
- Présence d'une espèce végétale protégée : Troscart maritime.
- Proposition, postérieure à la déclaration d'utilité publique de la LGV Est, d'inscription du site (733ha) au réseau Natura 2000.





- Identification de ce secteur particulier dès l'étude d'impact en 1994 puis établissement des états initiaux en 1999/ 2000.
- Passage de la LGV en limite du site NATURA engendrant une perturbation de 3,75 ha.
- Principe de précaution: réalisation d'une étude particulière de la zone en 2000-2001.

La vallée de la Nied

Mesures de réduction et de précaution.

- Balisage des emprises strictes du chantier et des stations de Troscart, pour limiter les zones de travaux.
- Prélèvement et déplacement des plants de Troscart localisés sous le passage de la LGV.



La vallée de la Nied

Mesures de réduction et de précaution.

- Prélèvement de graines de Troscart, et stockage, par le Conservatoire botanique de Nancy.

- Réalisation de semis expérimental en 2003



Prélèvement des graines
de Troscart maritime



La vallée de la Nied

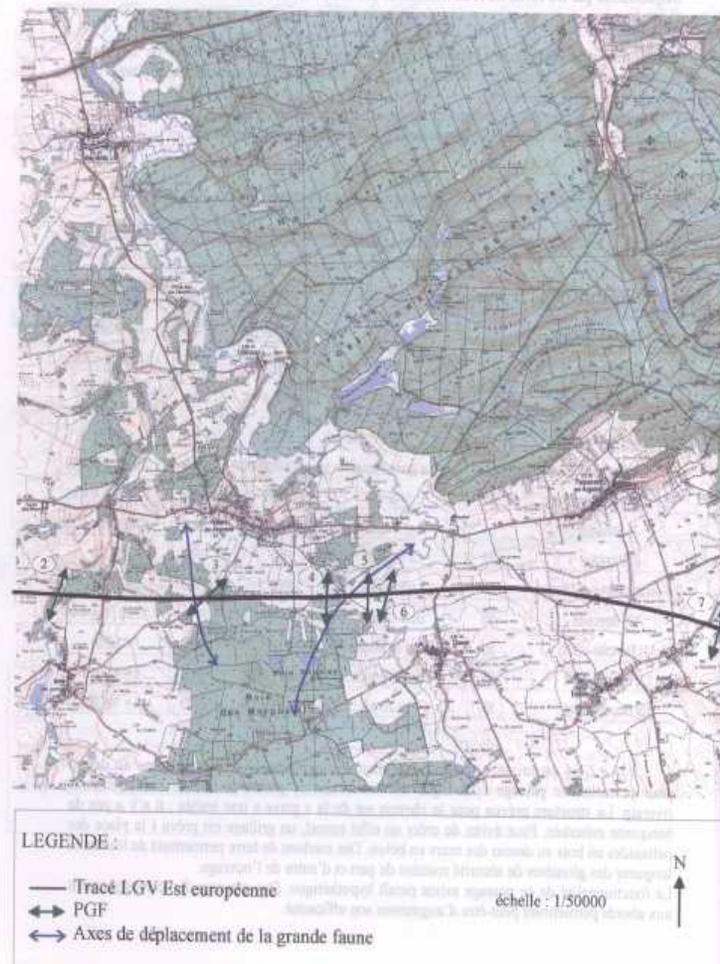
Mesures de compensation

- Préservation, dans le site NATURA 2000, de prairies salées aux abords du projet (31 ha), par le biais d'une convention de gestion et d'un arrêté de biotope.
- Expérimentation scientifique :
 - ✓ Travaux de restauration et de recréation de prairies salées sur environ 30 ares + gestion + suivi sur 5 ans.

Le rétablissement des déplacements de la grande faune

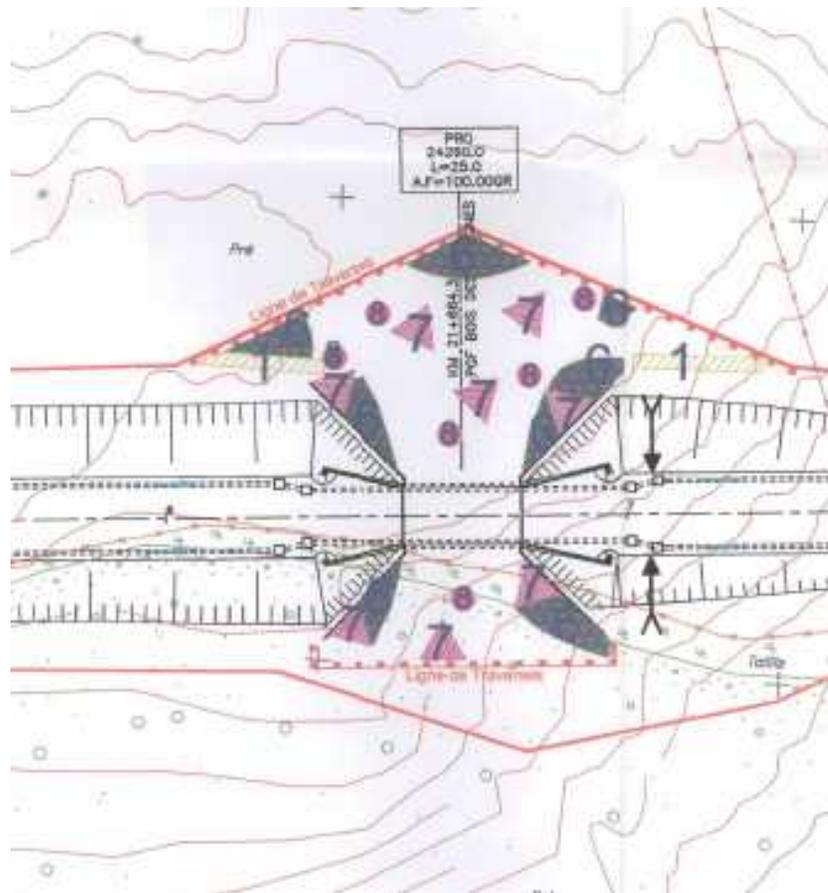
- Etats initiaux concernant les populations confiés à des bureaux d'étude indépendants en collaboration avec les fédérations de chasse.
- Expertise confiée à L'office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) sur les axes de déplacement et sur l'emplacement des passages à créer.

Figure 30 : cartographie 2 des PGF du tronçon D



Le rétablissement des déplacements de la grande faune

- Dimensionnement et aménagements des passages et de leurs abords.
- Nouvelle expertise confiée à l'ONCFS sur les grands principes d'aménagement.





Le rétablissement des déplacements de la grande faune

- Réalisation de passages grande faune mixtes ou spécifiques avec aménagements particuliers.



Les différents types de passage



Passage grande faune mixte qui permet aussi le rétablissement d'un cours d'eau.

- Entretien et surveillance des passages par le biais de conventions de gestion avec les fédérations de chasse.



Passage grande faune spécifique (spécialement conçu pour ce seul usage).

Aménagements spécifiques

- Bien plus qu'un simple ouvrage d'art, les passages grande faune nécessitent des aménagements spécifiques (pièges à traces en matériaux sablonneux) permettant le recueil d'empreintes.



Piège à traces.



Clôtures grand gibier qui protègent des intrusions dans les emprises et dirigent naturellement vers les passages grande faune.

L'environnement au cœur du projet: conclusion



- Les exemples de mesures présentés ci avant illustrent les principes que RFF met en œuvre :
 - Anticipation.
 - Concertation, dès les premières études de projet, avec les personnes compétentes (scientifiques et acteurs de terrain).
 - Mobilisation des acteurs.

Ceci pour conduire à la définition de solutions adaptées (mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation) et suivies dans le cadre du bilan environnemental qui permet de s'assurer qu'elles atteignent bien leurs objectifs.